



Communauté de communes Armagnac Adour
 1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 7 septembre 2026
N° 2026/093

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 31 août 2026

Secrétaire de séance :
 Annick GENY

Date d'affichage : 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
 Nombre de conseillers présents :
 Nombre de pouvoirs :
 Nombre de Votants :
 Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
 Nombre de voix **POUR**
 Nombre de voix **CONTRE** :
 Abstentions

45
38
4
42
40
35
0
5

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Dufau Philippe, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Callac, Lartigolle, Ducournau, Lajus, Palangue-Maraleigne, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de Mme Callac à M. Chanut, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Berdoulet à M. Langlade.

Objet : Attribution du marché pour la réhabilitation du pont de la Gravette à SARRAGACHIES

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément au Code des Marchés Publics, la procédure adaptée (MAPA) a été choisie pour l'attribution du marché pour la réhabilitation du pont de la Gravette à SARRAGACHIES.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site
www.ladepeche-marchespublics.fr le lundi 29 juin 2026.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 14 août 2026 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie, le vendredi 04 septembre 2026 à 9h00 pour le résultat d'analyse et le choix des entreprises.

Examen des offres :

Nombre de plis reçus dans les délais : 7 offres dont 1 offre complémentaire

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le



ID : 032-200035632-20260907-2026093-DE

<u>Ordre d'arrivée des plis</u>	<u>dénomination et adresse de l'établissement</u>
1	LAURIERE et Fils 24 400 ST FRONT DE PRADOUX
2	GAUTHIER 31 000 TOULOUSE
3	Etudes construct. et Maint.31 270 VILLENEUVE TOLOSANE
4	SNAA ACCHINI 65 700 MAUBOURGUET
5	COLAS France 31 800 LABARTHE INARD
6	LTP GABIONS 65 250 LA BARTHE DE NESTE

Rappel estimation H.T. base de la MOE : 96 150.00 €

ENTREPRISE	MONTANT H.T	ECART de l'estimation	ECART du moins disant
LAURIERE et Fils	105 202.00 €	+9.41 %	+33.12 %
GAUTHIER	120 080.00 €	+24.89 %	+51.95 %
Etudes construction et Maintenance	88 715.00 €	-7.73 %	+12.26 %
SNAA ACCHINI	79 025.00 €	-17.81 %	0.00 %
COLAS France	127 884.00 €	+33.00 %	+61.83 %
LTP GABIONS	95 973.00 €	+21.45 %	+21.45 %

Les critères de choix hiérarchisés se répartissent comme suit :

- 60 % Le critère « Prix » pondéré à 60 Points, le prix sera noté sur 40 points apprécié au regard des prix portés sur l'ensemble du BPU
- 40 % Le critère « valeur technique », dont :
 - 20% Organisation Moyens humains et matériels dédiés au chantier
 - 20% Méthodes, procédure et planning

Ainsi, le résultat est le suivant :

Envoyé en préfecture le 10/09/2026

Reçu en préfecture le 10/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 032-200035632-20260907-2026093-DE

ENTREPRISE	MONTANT H.T	Note Technique	Note Prix	Note Globale	Classement
LAURIERE et Fils	105 202.00 €	32	45.07	77.00	4
GAUTHIER	120 080.00 €	36	39.49	75.49	5
Etudes construction et Maintenance	88 715.00 €	32	53.45	85.45	2
SNAA ACCHINI	79 025.00 €	32	60.00	92.00	1
COLAS France	127 884.00 €	32	37.08	69.08	6
LTP GABIONS	95 973.00 €	32	49.40	81.40	3

Le Président invite les conseillers communautaires à se prononcer. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de retenir l'offre de SNAA ACCHINI, pour un montant de 79 025.00 euros HT; soit 94 830.00 euros TTC. Cette offre est inférieure à l'estimation d'environ 17.81 %.

Les membres du conseil communautaire décident à la majorité (35 voix pour) de valider le choix de l'entreprise proposée ci-dessus et d'autoriser le président à signer le marché et tout document s'y afférant.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 09 septembre 2026
et sa publication le 09 septembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSONS